

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mai 2020

Sous la présidence de M. **THALMANN** Alfred, Maire sortant

Présents : Mmes **BUMB** Laure, **CHENE** Sylvie, **GUTHMULLER** Marina, **JAEGER** Mélanie, **RUCH** Véronique,
MM. **BAUER** Jean-Marc, **HEBTING** Jean, **HERRMANN** Pierre, **LOGEL** Rémy,
NEY Aymeric, **REMP** Jacques, **SCHULER** Albert, **STEPHAN** Daniel, **WALTER** Dany, **WALTHER** Jean-Claude

Absents avec excuse : Néant

1. Installation du nouveau Conseil Municipal.

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois de mai à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LAMPERTSLOCH.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **THALMANN** Alfred, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (tous présents) installés dans leurs fonctions, à savoir :

Monsieur **BAUER** Jean-Marc, né le 9 mai 1967 (269 voix)
Madame **BUMB** Laure, née le 21 juillet 1973 (271 voix)
Madame **CHENE** Sylvie, née le 06 septembre 1962 (241 voix)
Madame **GUTHMULLER** Marina, née le 28 mai 1984 (281 voix)
Monsieur **HEBTING** Jean, né le 25 décembre 1987 (283 voix)
Monsieur **HERRMANN** Pierre, né le 7 juillet 1968 (272 voix)
Madame **JAEGER** Mélanie, née le 21 octobre 1990 (285 voix)
Monsieur **LOGEL** Rémy, né le 14 novembre 1968 (268 voix)
Monsieur **NEY** Aymeric, né le 1^{er} avril 1989 (276 voix)
Monsieur **REMP** Jacques, né le 21 décembre 1956 (284 voix)
Madame **RUCH** Véronique, née le 21 juillet 1979 (266 voix)
Monsieur **SCHULER** Albert, né le 25 janvier 1965 (267 voix)
Monsieur **STEPHAN** Daniel, né le 13 mai 1970 (256 voix)
Monsieur **WALTER** Dany, né le 12 mai 1965 (253 voix)
Monsieur **WALTHER** Jean-Claude, né le 12 décembre 1973 (266 voix)

Mme **EBERT** Dominique a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2. Election du Maire.

PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE

M. **REMP** Jacques, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie.

CONSTITUTION DU BUREAU

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. HERRMANN Pierre et M. STEPHAN Daniel.

DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

RESULTATS DU PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages blancs	01
Nombre de suffrage exprimés :	14
Majorité absolue :	07

A obtenu : M. WALTER Dany : 14 voix - (quatorze).

M. WALTER Dany ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Fixation du nombre d'adjoints et attribution de l'indemnité de fonction.

Sous la présidence de M. WALTER Dany, élu maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (articles L2122-4 et L2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 04 adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 03 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer à trois le nombre d'adjoints à élire pour la durée du mandat.
- De fixer l'indemnité à attribuer au Maire et aux adjoints comme suit :
 - Au Maire : indemnité maximale prévue pour les élus des communes de 500 à 999 habitants soit 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - A chaque adjoint : indemnité maximale prévue pour les élus des communes de 500 à 999 habitants soit 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

4. Election du premier adjoint.

Sous la présidence de M. WALTER Dany, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du premier adjoint.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

RESULTATS DU PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages blancs	01
Nombre de suffrage exprimés :	14
Majorité absolue :	07

A obtenu : M. STEPHAN Daniel : 14 voix - (quatorze).

M. STEPHAN Daniel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

5. Election du deuxième adjoint.

Sous la présidence de M. WALTER Dany, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du deuxième adjoint.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

RESULTATS DU PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages blancs	01
Nombre de suffrage exprimés :	14
Majorité absolue :	07

A obtenu : M. HERRMANN Pierre : 14 voix - (quatorze).

M. HERRMANN Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

6. Election du troisième adjoint.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Sous la présidence de M. WALTER Dany, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du troisième adjoint.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

RESULTATS DU PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages blancs	01
Nombre de suffrage exprimés :	14
Majorité absolue :	07

A obtenu : Mme CHENE Sylvie : 14 voix - (quatorze).

Mme CHENE Sylvie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjointe et a été immédiatement installée.

7. Lecture de la charte de l'élu local

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

8. Désignation des délégués auprès de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et conformément au tableau du conseil municipal, sont désignés comme délégués auprès de la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn

Délégué titulaire : Monsieur le Maire : M. WALTER Dany.

Délégué suppléant : Monsieur le 1^{er} adjoint : M. STEPHAN Daniel.

9. Désignation d'un délégué auprès du SYCOPARC

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Vu le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en Parc Naturel Régional,
Vue la Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts modifiés du Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
Considérant les dispositions de l'article 7 des statuts du SYCOPARC qui prévoit que le mandat des délégués du SYCOPARC prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés,

Considérant les élections municipales et le renouvellement des élus des communes, des EPCI, des villes-portes, des villes et agglomérations périphériques et des communes associées,

Considérant que les délégués des communes (communes du Parc, villes-portes, villes périphériques, communes associées) et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont désignés par les assemblées délibérantes de chacune de ces collectivités locales membres du SYCOPARC,

Considérant que la Commune de Lampertsloch est membre du SYCOPARC en qualité de commune du Parc et qu'à ce titre il convient de procéder à la désignation d'un délégué pour représenter la Commune de Lampertsloch dans les instances du SYCOPARC,

Vu l'exposé des motifs,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:

- De désigner M. HERRMANN Pierre pour représenter la commune de LAMPERTSLOCH dans les instances du SYCOPARC.

10. Désignation des délégués auprès du SYCOFOSE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner quatre délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune de Lampertsloch dans les instances du SYCOFOSE en charge de la gestion des bucherons.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner en qualité de délégués titulaires :
 - M. WALTER Dany
 - M. HERRMANN Pierre
 - M. SCHULER Albert
 - Mme BUMB Laure
- De désigner M. REMPP Jacques en qualité de délégué suppléant

11. Désignation des délégués auprès du SIVU de Pechelbronn

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune de Lampertsloch dans les instances du SIVU de Pechelbronn en charge de la gestion du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner en qualité de délégués titulaires :
 - M. WALTER Dany
 - M. STEPHAN Daniel
 - M. REMPP Jacques
- De désigner M. HERRMANN Pierre en qualité de délégué suppléant

12. Désignation des délégués auprès du Syndicat des Communes forestières

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Lampertsloch dans les instances du Syndicat des Communes forestières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner M. WALTER Dany en qualité de délégué titulaire :
- De désigner M. HERRMANN Pierre en qualité de délégué suppléant

13. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Considérant** que le maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, **Considérant** qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide que le maire est chargé, pour la durée de son mandat et par délégation du Conseil Municipal :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De défendre la commune dans les actions intentées contre elle (délégation consentie en défense devant toutes les juridictions).
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.
- De prendre toute décision concernant la préparation, passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalité préalable, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 5 000 €.
- Décide de donner délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme concernant les terrains et bâtiments situés sur le ban communal.
- Décide de donner délégation au Maire pour exercer les actions en justice au nom de la Commune relative à la gestion et la défense de la commune pour l'ensemble de ses actions (délégation consentie en défense et pour ester en justice devant toutes les juridictions).
- Précise que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises à ce sujet.
- Conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.
- Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

14. Election des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication. La commission est composée, outre le Maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner en qualité de membres titulaires :
 - M. WALTER Dany, Maire
 - M. STEPHAN Daniel
 - Mme GUTHMULLER Marina
 - Mme RUCH Véronique
- De désigner en qualité de membres suppléants :
 - M. BAUER Jean-Marc
 - M. HERRMANN Pierre
 - Mme JAEGER Mélanie

15. Commissions municipales, constitution.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 12 juin 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les membres composant les commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de nommer les membres composant les commissions municipales comme suit :

Commission d'action sociale :

- M. WALTER Dany, maire
- Mme CHENE Sylvie, adjointe – responsable de la Commission
- Mme RUCH Véronique
- M. REMPP Jacques
- Mme JAEGER Mélanie
- Mme BUMB Laure

Commission des finances et du budget :

- M. WALTER Dany, maire
- M. STEPHAN Daniel, adjoint – responsable de la Commission
- M. BAUER Jean-Marc
- Mme GUTHMULLER Marina
- M. NEY Aymeric
- M. LOGEL Rémy

Commission des bâtiments :

- M. WALTER Dany, maire
- M. HERRMANN Pierre, adjoint – responsable de la Commission
- M. SCHULER Albert
- M. NEY Aymeric
- M. HEBTING Jean
- M. WALTHER Jean-Claude
- M. LOGEL Rémy

Commission de la voirie, des réseaux et de l'urbanisme :

- M. WALTER Dany, maire
- M. STEPHAN Daniel, adjoint – responsable de la Commission
- M. SCHULER Albert
- M. BAUER Jean-Marc
- M. LOGEL Rémy

Commission forestière (siégeant au SYCOFOSE) :

- M. WALTER Dany, maire
- M. HERRMANN Pierre, adjoint – responsable de la Commission
- M. REMPP Jacques
- M. SCHULER Albert
- Mme BUMB Laure
- M. HEBTING Jean

Commission des fêtes et loisirs (comité des fêtes) :

- M. WALTER Dany, maire
- Mme CHENE Sylvie, adjoint – responsable de la Commission
- M. WALTHER Jean-Claude
- M. NEY Aymeric

Commission scolaire (conseil d'école) :

- M. WALTER Dany, maire
- Mme CHENE Sylvie, adjoint – responsable de la Commission
- Mme BUMB Laure
- Mme RUCH Véronique

Commission de la communication :

- M. WALTER Dany, maire
- Mme CHENE Sylvie, adjoint – responsable de la Commission
- Mme JAEGER Mélanie
- Mme GUTHMULLER Marina
- Mme RUCH Véronique

Représentant au conseil de fabrique (paroisse catholique) :

- M. HERRMANN Pierre, adjoint